

**Annexe 1 : Rapport d'expertise déposé le 16/09/96 par Mme BERLOT-PICARD,
du Laboratoire de Police Scientifique (L.I.P.S.) de LILLE**

VI - CONCLUSIONS

Nous avons prélevé, isolé et numéroté les poils ou cheveux dans les **scellés du 21/10/88**, suivants:

- Scellé n° 17 : 5.
- Scellé n° 12 : 5.
- Scellé n° 24 : 17.
- Scellé n° 26 : 8.
- Scellé n° 27 : 20.
- Scellé n° 28 : 6.
- Scellé n° 29 : 4.
- Scellé n° 30 : 4.
- Scellé n° 35 : 9.
- Scellé n° 36 : 16.

Sur ces 94 poils ou cheveux, 90 sont d'origine humaine. Les 25 premiers ont été mesurés.

Sur ces 90 poils ou cheveux humains, 76 possèdent un bulbe.

Nous avons tenté d'extraire de l'ADN à partir des bulbes de 44 poils ou cheveux et réalisé une estimation qualitative et quantitative. **Aucune trace d'ADN n'ayant été détecté, nous n'avons pas poursuivi les estimations sur les autres cheveux ou poils.**

Les gaines sont conservées pour une analyse éventuelle par séquençage.

Nous avons tenté de caractériser génétiquement par PCR (Polymerase Chain Reaction), 5 bulbes, mais aucun résultat n'a pu être obtenu.

L'absence d'ADN résulte vraisemblablement de l'ancienneté des prélèvements.

VII. - MESURES CONSERVATOIRES

Les scellés n° 12, 17, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 35 et 36 sont reconstitués à l'aide d'un cachet de cire rouge à la marque "REPUBLIQUE FRANCAISE LABORATOIRE DE POLICE SCIENTIFIQUE DE LILLE".

Les poils et cheveux isolés sont conservés au laboratoire jusqu'au 31 décembre 1997. Passé ce délai et sauf avis contraire de votre part, ils vous seront renvoyés.

Fait à Lille, le 11 juillet 1996.

Frédérique BERLOT -PICARD